



PARTICIPATION CITOYENNE

Permis de jardiner : transformez la ville en jardin !

Le dispositif du permis de jardiner a été proposé par les habitants dans les instances de concertation. Il contribue à l'amélioration de la qualité de vie en ville, à l'enrichissement de la bio-diversité et favorise le lien social.

Le but est d'exploiter tous les lieux possibles pour faire pousser des cultures les plus variées : fleurs, légumes, fruits, aromates...

Publié le 12 septembre 2022



[Lire cet article en entier: "Permis de jardiner : transformez la ville en jardin !"](#)

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h